

# Vallée du Salleron



Lettre  
d'information  
Natura 2000  
n° 4 - 2022



## L'élevage extensif, une source de biodiversité

**A**lexandre est un éleveur installé à proximité du ruisseau du Salleron, sur la commune de Bourg-Archambault. Il a ouvert les portes de sa ferme au public le 14 mai 2022.

À cette occasion, il a expliqué l'intérêt des haies, des prairies et des mares pour ses vaches qui pâturent aux champs toute l'année. Ses prairies dites « permanentes » (non labourées) font mieux face au changement climatique car elles repoussent mieux après des événements extrêmes comme la sécheresse. Le fait de ne pas utiliser d'intrants (azote) lui assure une flore variée dans ses parcelles, et un foin avec une bonne qualité nutritive pour ses animaux.

Au fil de la visite, le public a pu découvrir différentes espèces de libellules, qui ont besoin des mares pour leur reproduction. Les enfants (et les plus grands !) se sont aussi rendu compte que des chouettes utilisent les arbres creux pour se reposer mais aussi pour se nourrir des rongeurs qu'elles chassent. Comment ? Par l'observation des pelotes de réjection trouvées sur place ! Elles sont composées d'os, de poils, de plumes et autres matières non digérées. Autant d'indices qui montrent que l'élevage appelé « extensif », avec un nombre raisonnable d'animaux, sans intrants, et qui maintient les éléments de la ferme comme les haies et les mares, favorise la présence de plusieurs espèces de papillons, de libellules, de chauves-souris, d'oiseaux, etc., et celle des milieux naturels, comme les zones humides, les prairies permanentes... qui les abritent.

Un grand merci à Alexandre pour son accueil chaleureux et la découverte de son métier passionnant !

Visite du bocage de la ferme  
(STÉPHANE TROUBAT)



Découverte des petites bêtes des prairies  
de l'exploitation (MORGANE REVOL)

### Le saviez-vous ?

Ne pas retourner les prairies à proximité d'un cours d'eau, et ne pas utiliser d'intrants permet de préserver des zones tampons qui vont absorber et filtrer les eaux qui s'écoulent vers la rivière. De quoi garantir la bonne qualité de l'eau qui arrive dans le Salleron !

# Les mesures agroenvironnementales engagées en 2022



Flora de prairie diversifiée  
(MORGANE REVOL)

**Le ruisseau du Salleron est compris dans le territoire éligible aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) appelé « Bocage montmorillonnais ». Il occupe le secteur sud-est du département de la Vienne aux confins du Limousin.**

Le site Natura 2000 de la Vallée du Salleron se situe au cœur du bocage, où se côtoient prairies et champs entourés de haies. La préservation des milieux de vie et des espèces identifiés comme ayant un intérêt européen dépend étroitement des pratiques en vigueur. C'est donc l'agriculture, activité principale du territoire, qui pourra garantir durablement la qualité écologique des milieux naturels (zones humides, cours d'eau, haies, mares, etc.).

Les mesures agroenvironnementales et climatiques constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique agricole commune (PAC), et ont pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles favorables pour la biodiversité.

La rémunération des agriculteurs vient en contrepartie du changement de pratiques. Le montant de l'aide, calculé par hectare et par an, est versé en fonction des obligations définies dans le cahier des charges de chaque mesure. Pour rappel, les MAEC sont des mesures souscrites volontairement.

En 2022, sept nouvelles exploitations se sont engagées dans les MAEC sur le bassin-versant du Salleron. Environ 217 hectares de prairies ne recevront pas d'azote ni de produits phytosanitaires et ne seront pas retournés pendant un an. Deux exploitations vont être aidées dans la reconversion de 48 hectares de leurs cultures en prairies durant cinq ans. Les agriculteurs s'engagent également à ne pas utiliser d'intrants ni de produits phytosanitaires dans ces parcelles. Enfin, 23 hectares de prairies seront entretenus pendant un an avec un retard d'intervention fixé au 1<sup>er</sup> juillet, afin de créer des zones refuges pour la faune pendant la période de reproduction, ou encore de préserver des zones humides.



Le Montmorillonnais, terre d'élevage  
(MORGANE REVOL)



Carte du territoire MAEC de la vallée du Salleron (LPO)



L'ophrys abeille, une orchidée qui souffre de la fertilisation azotée  
(CÉLINE GRACIEUX)

## Légendes

- Site Natura 2000 Vallée du Salleron
- Bassin versant du Salleron éligible aux MAEC
- Communes

0 5 km

# ... ZOOM INVENTAIRES À la recherche des mulettes

**Plusieurs espèces de moules d'eau douce, aussi appelées mulettes, sont considérées comme vulnérables sur le plan national, européen ou mondial. C'est le cas de la grande mulette, de la mulette perlière et de la mulette épaisse.**

Plusieurs facteurs sont responsables de la disparition progressive des mulettes de nos cours d'eau :

- la dégradation physique (piétinement des troupeaux) et les modifications du tracé naturel des cours d'eau,
- la présence d'obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments (seuils, barrages),
- la dégradation de la qualité de l'eau et les pollutions,
- les assèchements et les ruptures d'écoulement des cours d'eau,
- la quasi-disparition ou la forte raréfaction des poissons-hôtes\*,
- les espèces exotiques envahissantes qui peuvent prendre le dessus sur les espèces locales, comme la jussie, cette plante aux fleurs jaunes qui recouvre nos rivières et asphyxie les herbiers aquatiques normalement présents.



## \* Le saviez-vous ?

Les larves des mulettes sont des parasites. Elles se développent accrochées aux branchies d'un poisson-hôte. Certaines espèces parasitent des poissons-hôtes bien spécifiques (saumon, truite), d'autres se fixent sur plusieurs espèces différentes. Après quelques semaines, les jeunes mulettes quittent leur hôte et tombent au fond de la rivière pour s'enfouir dans le sable ou les graviers.

Un inventaire des différentes espèces de mulettes dans le Salleron et plusieurs autres cours d'eau de la Vienne a été réalisé entre 2020 et 2021 par l'association Vienne Nature. La détection des mulettes s'est d'abord faite de manière indirecte, par la recherche d'ADN environnemental : en effet, les espèces aquatiques libèrent de l'ADN dans l'eau via leurs excréments. La présence ou l'absence de ces moules d'eau douce a ensuite été vérifiée à l'aide d'aquascopes, appareils permettant leur observation directe sous l'eau.

Sur le site Natura 2000 de la Vallée du Salleron, cinq espèces de mulettes, sur les huit présentes dans le département de la Vienne, ont été identifiées lors de prospections. Parmi elles, deux sont d'intérêt européen : la mulette épaisse et la mulette méridionale. Les trois autres espèces, la mulette des rivières, l'anodonte des rivières et l'anodonte des étangs, sont inscrites sur la liste rouge des mollusques menacés de France.

Ces inventaires ont ainsi permis de localiser les mulettes présentes au sein de différents sites Natura 2000 de la Vienne, pour une meilleure prise en compte par les animateurs et les acteurs locaux impliqués dans des actions de gestion et de restauration (syndicats de rivière, fédération de pêche, etc.).



Mulette épaisse (MIGUEL GAILLEDRAT - VIENNE NATURE)

Mulette méridionale (MIGUEL GAILLEDRAT - VIENNE NATURE)



La mulette méridionale est plus grande que la mulette épaisse (MIGUEL GAILLEDRAT - VIENNE NATURE)





# Évaluation des incidences en site Natura 2000

## Votre projet est-il concerné ?

> **Quelle activité ?** La liste de toutes les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans la Vienne est sur le site de la DDT\*.

### Quelques exemples :

Projet d'urbanisme, entretien de fossés, coupe forestière extraordinaire, arrachage de haies, retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans, drainage, création de plan d'eau, parc éolien, certaines manifestations sportives, etc.

> **Pour évaluer les effets de votre projet,**

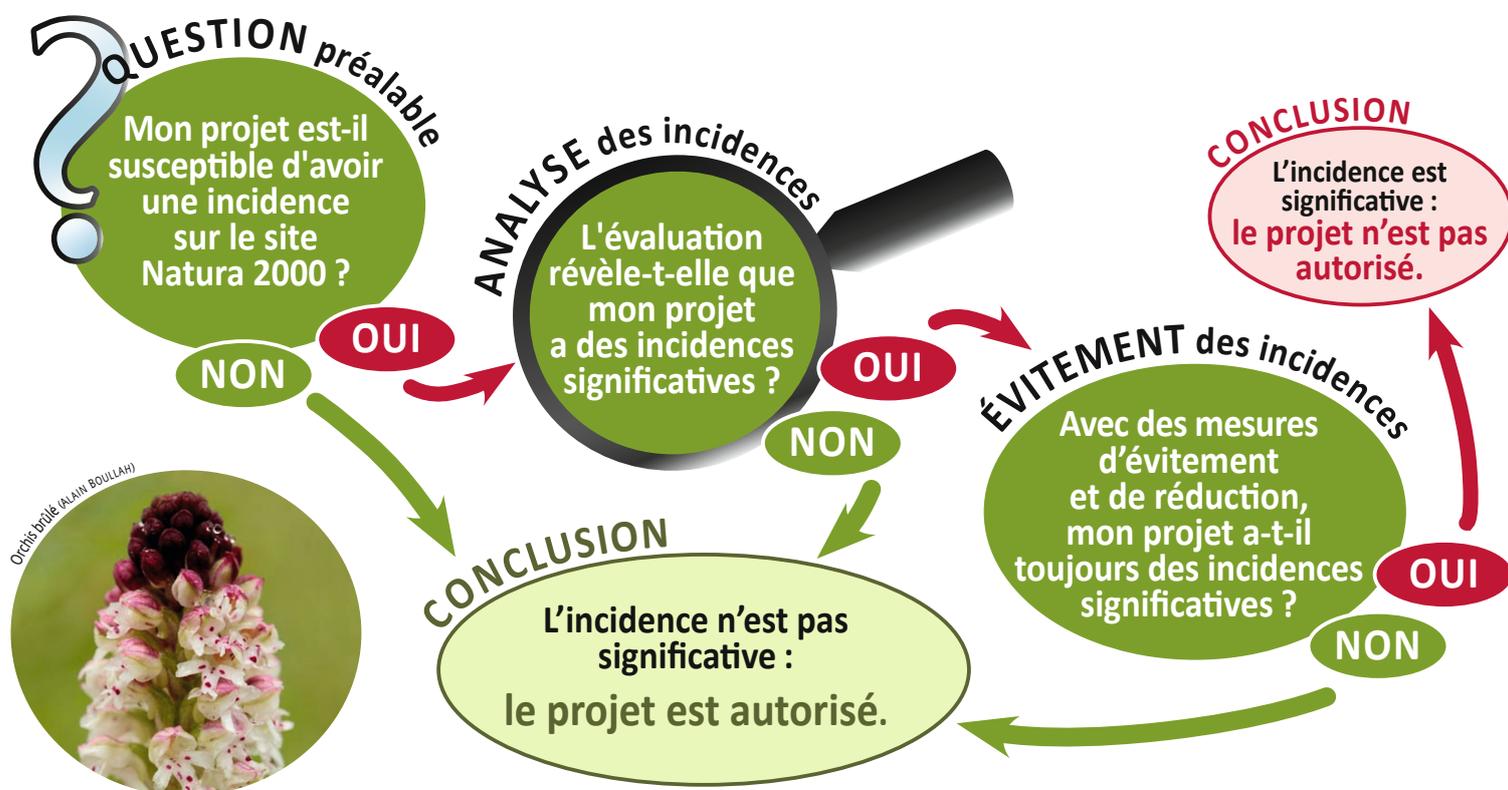
contactez l'animateur du site Natura 2000 qui vous aidera dans vos démarches.

## Pourquoi une évaluation d'incidences ?

La **Vallée du Salleron** fait partie de Natura 2000, le réseau de sites européens de préservation de la biodiversité. L'évaluation d'incidences d'un projet permet de s'interroger en amont sur les conséquences de celui-ci, sur les espèces, animales et végétales, et les habitats remarquables qui ont justifié la désignation du site en Natura 2000.

## Les étapes :

\* Natura 2000 sur le site de la DDT [charente.gouv.fr](http://charente.gouv.fr) :  
Politiques publiques > Environnement, risques... > Biodiversité > Natura 2000



## Vos contacts :

Service instructeur :  
Direction départementale des territoires  
de la Vienne (DDT)

20 rue de la Providence - Poitiers  
05 49 03 13 18  
Site : [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



Agir pour  
la biodiversité

Animatrice Natura 2000 :  
Morgane REVOL - LPO Poitou-Charentes  
06 27 81 04 56  
✉ [morgane.revol@lpo.fr](mailto:morgane.revol@lpo.fr)

